



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-220

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2020-12-16-001 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-081 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie (5 pages)	Page 3
74-2020-12-16-002 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-082 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Savoie (4 pages)	Page 9
74-2020-12-16-003 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-083 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie (3 pages)	Page 14
74-2020-12-16-004 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-084 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie (3 pages)	Page 18

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-12-16-001

**Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-081 portant organisation
du secrétariat général commun de la Haute-Savoie**



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Anancy, le **16 DEC. 2020**

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081
portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Anancy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/5

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture en date du 29 septembre 2020 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture, de MM. les directeurs de la direction départementale des territoires et de la direction départementale de la cohésion sociale, et de Mme la directrice de la direction départementale de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1^{er}:

En application du décret du 7 février 2020 susvisé, le secrétariat général commun du département de la Haute-Savoie est créé au 1^{er} janvier 2021. Le présent arrêté en définit les missions et l'organisation.

Article 2 :

Le secrétariat général commun départemental exerce ses missions au bénéfice des services de la préfecture et des trois directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie. Il est placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du préfet.

Article 3 :

Les services du secrétariat général commun départemental sont placés sous la responsabilité d'un directeur ou d'une directrice et comprennent :

- une direction / pôle d'appui au pilotage
- le service achats et finances
- le service logistique et immobilier
- le service ressources humaines et gestion des compétences
- le service des systèmes d'information et de communication

Article 4 :

Le secrétariat général commun départemental assure, en application de l'article 5 du décret du 7 février 2020 susvisé, la gestion des fonctions et moyens suivants :

■ au sein de la direction et du pôle d'appui au pilotage

- pilotage du SGCD
- appui au pilotage des structures bénéficiaires
- conseil et contrôle de gestion/préparation des dialogues de gestion
- suivi de la performance/démarche qualité/contrôle financier et comptable
- suivi des effectifs et de l'organigramme des services

■ au sein du service achats et finances

- élaboration et programmation du budget BOP 354
- suivi des dotations sur Chorus
- exécution et suivi de l'exécution budgétaire par centre de coût
- exécution budgétaire des BOP métiers (préfecture et DDPP)
- fonction achat : réception des demandes d'achat des services, réalisation des commandes, certification des services faits en lien avec les services
- suivi des marchés publics
- gestion des frais de déplacement
- administration des droits d'accès à Chorus

■ au sein du service logistique et immobilier

➤ Pôle accueil courrier

- gestion du courrier
- accueil physique bâtiment Henry Bordeaux
- publication au recueil des actes administratifs (RAA)
- gestion de Télérecours



➤ Mission immobilier de l'État

- suivi de l'immobilier de l'État
- suivi du BOP 723
- préparation des dossiers CRIP et CNIP

➤ Pôle logistique et entretien du patrimoine

- entretien des bâtiments
- suivi des contrôles réglementaires
- gestion des inventaires
- contrôle qualité des marchés de nettoyage
- gestion des parcs de véhicules administratifs et des vélos
- reprographie

■ au sein du service ressources humaines et gestion des compétences

➤ Pôle gestion statutaire RH

- suivi administratif des agents de la préfecture, des DDI et du SGCD (avancements, mobilités, carrières, rémunérations, recrutements des contractuels)
- gestion du titre 2 du programme 354

➤ Pôle gestion des compétences, action sociale et prévention

- appui à la conduite du dialogue social formel
- conseiller mobilité carrière (pour les agents relevant du BOP 354)
- formation continue
- action sociale (prestations sociales obligatoires et d'initiative locale, gestion des crédits action sociale BOP 216, 176, 206, 215, 217, 134, 124, 155, 148)
- santé et sécurité au travail (relations avec la médecine de prévention, appui à l'élaboration et au suivi du DUERP des différentes structures, enquêtes obligations d'emploi TH)

■ au sein du service des systèmes d'information et de communication

➤ Pôle systèmes et réseaux / méthodes et démarches qualité

- administration des systèmes réseaux locaux, administration serveurs
- support aux utilisateurs Usages et Apprentissage
- mise en œuvre de la politique de sécurité
- radiotéléphonie et téléphonie : suivi de la gestion de crise et événements particuliers, suivi général du réseau, plan départemental des numéros d'urgence, suivi et maintenance des autocommutateurs
- maintien de la continuité des activités gouvernementales

➤ Pôle accueil téléphonique

- accueil et traitement des appels
- suivi des annuaires
- continuité des communications en période de crise

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Article 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. Les directeurs de la DDT et de la DDCS, et Mme la directrice de la DDPP sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet



Alain ESPINASSE

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

5/5

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-12-16-002

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-082 portant
organisation des services de la préfecture et des
sous-préfectures de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 16 décembre 2020

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-082
portant organisation
des services de la préfecture et des sous-préfectures
du département de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-014 du 14 juin 2018 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

VU l'avis du comité technique de la préfecture en date du 29 septembre 2020 ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie sont organisés comme suit :

- une direction du cabinet
- une direction de la citoyenneté et de l'immigration (DCI)
- une direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)
- une mission de coordination interministérielle (MCI)
- une sous-préfecture à Bonneville
- une sous-préfecture à Saint-Julien-en-Genevois
- une sous-préfecture à Thonon-les-Bains

Article 2: La direction du cabinet, placée sous l'autorité du directeur de cabinet, est organisée comme suit :

I - Service des sécurités, dirigé par le directeur de cabinet, :

- Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) :
 - Pôle prévention
 - Pôle planification
 - Pôle défense civile
- Bureau de la sécurité intérieure :
 - Pôle ordre public et gestion de crise
 - Pôle prévention et accompagnement
 - Pôle sécurité routière

II - Bureau de la représentation et de la communication de l'État

- Pôle représentation
- Pôle communication
- Pôle garage

Article 3: La direction de la citoyenneté et de l'immigration (DCI), placée sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, dirigée par un directeur, est organisée comme suit :

I - Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées

- Mission réglementations particulières
- Mission accueil de l'utilisateur
- Mission élections et associations

II - Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

- Mission instruction
- Mission accueil

III - Bureau de l'asile et de l'éloignement

- Mission éloignement
- Mission asile

IV - Bureau du contentieux des étrangers

V - Cellule « Affaires générales » étrangers

Article 4 : La direction des relations avec les collectivités locales (DRCL), placée sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, dirigée par un directeur est organisée comme suit :

I - Bureau des contrôles de légalité et budgétaire (BCLB)

- Mission contrôle de légalité
- Mission contrôle budgétaire
- Mission intercommunalité

II - Bureau des concours financiers (BCF)

- Mission subventions de fonctionnement aux collectivités locales
- Mission aides à l'investissement des collectivités locales

III - Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme (BAFU)

- Mission contrôle des actes d'urbanisme
- Mission secrétariats de la CDAC et CDNPS
- Mission affaires foncières

Article 5 : Sont placés directement auprès du secrétaire général les missions suivantes :

- Mission de coordination interministérielle
- Référent fraude départemental
- Assistante sociale
- Assistant de prévention

Article 6 : La sous-préfecture de Bonneville est organisée comme suit :

- Pôle contrôle de légalité
- Pôle cohésion territoriale et politiques partenariales
- Pôle activités réglementées et polices administratives

Article 7 : La sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois est organisée comme suit :

- Pôle citoyenneté et contrôle de légalité
- Pôle cohésion territoriale et coopération transfrontalière
- Pôle activités réglementées et polices administratives

Article 8 : La sous-préfecture de Thonon-les-Bains est organisée comme suit :

- Pôle cohésion territoriale, contrôle de légalité et coopération transfrontalière
- Pôle activités réglementées et polices administratives, incluant le pôle départemental armes.

Article 9 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} janvier 2021. À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 10 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-12-16-003

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-083 portant
organisation de la direction départementale de la protection
des populations de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 16 décembre 2020

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-083

portant organisation

de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009.1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment son article 9 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-075 du 13 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

VU l'avis du comité technique de la direction départementale de la protection des populations du 1^{er} décembre 2020 ;

VU l'information du comité de l'administration régionale en date du 16 décembre 2020 ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



SUR proposition de Mme la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les services de la direction départementale de la protection des populations de Haute-Savoie sont organisés comme suit :

I - CCRF – Protection et sécurité des consommateurs

- protection économique des consommateurs : information des consommateurs sur les produits et services, contrôle de la loyauté des pratiques commerciales, lutte contre les fraudes
- sécurité et conformité des produits et des services, afin de garantir la sécurité physique des consommateurs
- respect des règles de la concurrence : lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, protection de l'équilibre et de la loyauté des relations commerciales.

II - Sécurité sanitaire de l'alimentation - CCRF

- Inspection permanente en abattoirs d'animaux de boucherie
- Sécurité et qualité des denrées alimentaires d'origine animale et végétale, eaux de boisson embouteillées
- Restauration collective et commerciale, distribution
- Exportations et échanges UE
- Gestion des alertes alimentaires

III - Service vétérinaire - Santé, protection animales et environnement

- Surveillance sanitaire des animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Alertes sanitaires et mouvements d'animaux
- Protection des animaux domestiques et sauvages en captivité
- Pharmacie vétérinaire et intrants en filière animale
- Déchets et sous-produits
- Exportations et échanges UE
- Police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Inspection des ICPE agricoles et agro-alimentaire.

IV - Pôle administratif des installations classées

- Procédures administratives ICPE et carrières, contentieux
- Commissions locales d'information et de surveillance, Commissions de Suivi de Sites
- Déchetteries, décharges, déchets dangereux et transport, négoce et courtage de déchets
- Huiles et pneumatiques usagés

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

2/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



- VHU
- Information du public, gestion des plaintes
- Secrétariat CODERST
- Suivi administratif du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de la vallée de l'Arve
- Interface avec les services de la DREAL ARA sur des dossiers transversaux (canalisations de transport, barrages, secteurs d'information des sols, etc)

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} janvier 2021. À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Mme la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

3/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-12-16-004

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-084 portant
organisation de la direction départementale de la cohésion
sociale de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la cohésion sociale

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 16 décembre 2020

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-084
portant organisation
de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009.1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment son article 9 ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : pref-boa@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-074 du 13 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

VU l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du 6 novembre 2020 ;

VU l'information du comité de l'administration régionale en date du 16 décembre 2020 ;

SUR proposition de M. le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les services de la direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie sont organisés comme suit :

I – Pôle hébergement

- Pilotage SIAO et accompagnement des publics
- Unité veille – hébergement – logement adapté

II - Pôle logement

- Unité droit au logement
- Unité relogement des publics prioritaires et contingent préfectoral
- Unité prévention des expulsions

III – Pôle comité médical et commission de réforme

IV - Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} janvier 2021. À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Alain ESPINASSE